



IVRY-SUR-SEINE
7-9 RUE SAINT JUST



Procédure de candidature à l'acquisition de la résidence principale

- Concerné(e) par une opération d'aménagement
Adresse : 7-9 rue Saint-Just à Ivry-sur-Seine
- Résident(e) à Ivry-sur-Seine
- Salarié(e) d'une entreprise à Ivry-sur-Seine

Les services du développement urbain de la ville d'Ivry-sur-Seine, responsable de traitement, traitent les données personnelles collectées dans ce formulaire à des fins de priorisation, de statistiques et potentiellement de suivi des valeurs immobilières et foncières. Les données obligatoires sont marquées d'une « * ». Vous pouvez en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits en consultant la page <https://www.ivry94.fr/RCPD> et exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires en sollicitant le délégué à la protection des données de la ville d'Ivry-sur-Seine - DPD@ivry94.fr ou par courrier adressé à M. le Maire, esplanade Georges Marrane, 94 205 Ivry-sur-Seine Cedex »

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

TYPE DE LOGEMENT RECHERCHÉ (UN SEUL CHOIX)*

Studio 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces

LOGEMENT ACTUEL*

Studio 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces et plus

VOUS ÊTES ?

PROPRIÉTAIRE* LOCATAIRE* HÉBERGÉ(E) À TITRE GRATUIT*

Si locataire, loyer mensuel HC:€

Si propriétaire, emprunt mensuel HC: €

Êtes-vous locataire d'un logement social ? oui non

Nom du bailleur social :

ACQUÉREUR

MONSIEUR* MADAME*

Nom :

Prénom :

Date de naissance* : / /

Lieu de naissance* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Tél domicile :

Tél professionnel :

Tél portable* :

Email* :

Depuis quelle date êtes-vous résident(e) à Ivry-sur-Seine* ? / /

CO-ACQUÉREUR

MONSIEUR* MADAME*

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Lieu de naissance* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Tél domicile :

Tél professionnel :

Tél portable* :

Email* :

Depuis quelle date êtes-vous résident(e) à Ivry-sur-Seine* ? / /

SITUATION FAMILIALE

Marié(e)* Pacsé(e)* Union libre* Célibataire* Divorcé(e)* Veuf(ve)*

Date du mariage : / /

ENFANT OU AUTRE PERSONNE À CHARGE QUI OCCUPERA LE LOGEMENT

Date de naissance : Lien de parenté :

Date de naissance : Lien de parenté :

Date de naissance : Lien de parenté :

Date de naissance : Lien de parenté :

Date de naissance : Lien de parenté :

SITUATION PROFESSIONNELLE ACQUÉREUR

Profession :

Salarié(e)* CDD CDI Intérimaire

Autre* :

Retraité(e)* depuis le : / /

Revenus nets moyens mensuels* : €

*total annuel primes incluses divisé par 12 pour les salarié(e)s

SITUATION PROFESSIONNELLE CO-ACQUÉREUR

Profession :

Salarié(e)* CDD CDI Intérimaire

Autre* :

Retraité(e)* depuis le : / /

Revenus nets moyens mensuels* : €

*total annuel primes incluses divisé par 12 pour les salarié(e)s

AUTRES REVENUS (prestations familiales, pension alimentaire, rentes, revenus fonciers, etc...)

oui non

Nature	Montant mensuel

CRÉDIT(S) EN COURS

oui non

Objet	Date de début	Date de fin	Montant	Durée	Mensualités
Immobilier					
Automobile					
Consommation					
Autres					

REVENUS IMPOSABLES* (tels que figurant sur votre avis d'imposition sur la ligne NET FISCAL DE RÉFÉRENCE)

	Acquéreur	Co-acquéreur
Année N-2 avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022		

APPORT PERSONNEL

Avez vous un apport personnel ? oui non

Si oui, quel en est le montant ?€

MENSUALITÉ MAXIMALE

Pour l'acquisition de votre logement, quel est le montant mensuel de remboursement de prêt que vous ne souhaitez pas dépasser ? :€

Je (nous) soussigné(e)(s) atteste/attestons

Sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus

Date et signature de l'acquéreur
et/ou du conjoint ou du co-acquéreur

Conformément à la loi vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Eu égard aux conditions d'attribution des logements de la présente opération, notamment en matière de plafonds de ressources des acquéreurs, le candidat reconnaît et accepte que les informations qu'il divulgue au sein du dossier de candidature puissent être transmises à la commune d'Ivry-sur-Seine.

CLAUSE ANTI-SPÉCULATIVE

Programme 7-9 rue Saint-Just à Ivry-sur-Seine

Dans le cadre de sa politique sociale, la commune d'Ivry-sur-Seine a négocié avec les constructeurs des prix de ventes encadrés concernant les biens immobiliers neufs construits sur son territoire.

Afin d'éviter toute spéculation contraire à l'esprit des présentes, pendant un délai de 5 ans à compter de la date d'achèvement du programme, les parties conviennent que durant la même période, en cas de revente du bien :

Le Réservant devenu vendeur bénéficie, en cas de cession, d'un droit de préférence moyennant le remboursement du prix d'achat dudit bien immobilier réévalué au jour de l'exercice du droit, en fonction de l'évolution de l'indice national coût de la construction tel qu'il est trimestriellement publié par l'INSEE. Les indices de référence seront respectivement le dernier indice publié au Journal Officiel au jour de l'exercice du droit. En cas de disparition de cet indice, il est expressément convenu que le nouvel indice lui sera substitué de plein droit dans les conditions fixées par l'INSEE. Le prix de revient ainsi déterminé sera augmenté des frais d'acquisition et du montant des améliorations ou des travaux réalisés par le Réservataire devenu acquéreur qui donneront lieu à expertise aux frais du réservataire devenu acquéreur.

De la même façon, il sera diminué des réparations nécessaires à la remise en état du bien immobilier qui sera fixé par la même expertise.

Le Réservataire devenu acquéreur devra faire connaître au réservant devenu vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dûment motivée et accompagnée des justificatifs correspondant, son intention de vendre. Le réservant devenu vendeur disposera d'un délai de trente jours pour faire part au réservataire devenu acquéreur de sa décision.

Le silence du réservant devenu vendeur au terme du délai qui lui est imparti vaut renoncement à l'exercice de son droit de préférence. En cas d'exercice de ce droit, la revente au réservant devenu vendeur sera réalisée immédiatement et le prix payé dans le délai de quatre mois.

Si le réservant devenu vendeur renonce à exercer son droit de préférence, le réservataire devenu acquéreur pourra traiter avec des tiers au prix fixé pour l'exercice du droit de préférence. En cas de non respect par le réservataire devenu acquéreur ou ses héritiers des dispositions prévues ci-dessus, le réservant devenu vendeur pourra solliciter l'annulation du contrat de vente passé avec un tiers et obtenir sa substitution audit acquéreur, sans préjudice des dommages et intérêts qu'il pourra réclamer au réservataire devenu acquéreur.

Eu égard aux conditions d'attribution des logements de la présente opération, notamment en matière de plafonds de ressources des acquéreurs, le candidat reconnaît et accepte que les informations qu'il divulgue au sein du dossier de candidature puissent être transmises à la commune d'Ivry-sur-Seine.

Fait en deux exemplaires* à

Le*

Pour le « Promoteur »*

Pour le(s) « acquéreur(s) »*

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT SUR L'HONNEUR*

Je soussigné(e) M, Mme

NOM :

PRÉNOM :

Né(e) le : À

Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

.....

Atteste sur l'honneur, héberger à l'adresse ci-dessus indiquée :

M, Mme

NOM :

PRÉNOM :

Né(e) le : À

Lien de parenté éventuel (facultatif) :

Ainsi que les membres de sa famille nommés ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

Article 441-7 du code pénal puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Date et signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE PRIMO-ACCESSION

À remplir par l'acquéreur et/ou le co-acquéreur

Acquéreur :

Je soussigné(e) M, Mme

NOM :

PRÉNOM :

Né(e) le : À :

Déclare ne pas avoir été propriétaire de ma résidence principale durant les deux dernières années.

Fait pour valoir ce que de droit,

Lieu / Date et signature

Co-acquéreur :

Je soussigné(e) M, Mme

NOM :

PRÉNOM :

Né(e) le : À :

Déclare ne pas avoir été propriétaire de ma résidence principale durant les deux dernières années.

Fait pour valoir ce que de droit,

Lieu / Date et signature

Article 441-7 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE*

POUR TOUS (résident(e)s Ivryen(ne)s ou salarié(e)s de la commune)

- La fiche de renseignement dûment complétée, datée, paraphée et signée
- La photocopie de la pièce d'identité du **ou** des acquéreurs :
Carte Nationale d'identité ou passeport **ou** carte de séjour en cours de validité
- La photocopie complète de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (N-2), de ou des acquéreurs
- Un justificatif d'emploi sur la commune d'Ivry-sur-Seine, sauf si vous y résidez

HÉBERGÉ(E)S :

- attestation d'hébergement sur l'honneur (jointe au dossier) à remplir par l'hébergeant, accompagnée de sa pièce d'identité
- attestation sur l'honneur de primo-accession (jointe au dossier) à remplir
- **et toute pièce officielle justifiant de votre appartenance à la commune si l'avis d'imposition sur les revenus et/ou la pièce d'identité fournis ne sont pas concordants avec l'adresse d'hébergement**

LES LOCATAIRES :

- attestation sur l'honneur de primo-accession (jointe au dossier) à remplir
- quittance de loyer de moins de 3 mois
- facture EDF de moins de 3 mois **ou** contrat de mensualisation

LES PROPRIÉTAIRES :

- dernière taxe foncière
- facture EDF moins de 3 mois **ou** contrat de mensualisation

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

- Les logements du programme HIBANA Ivry-sur-Seine 7-9 rue Saint-Just sont d'abord proposés dans le cadre d'une procédure spécifique réglementée, qui permet aux personnes physiques **habitant ou travaillant à Ivry-sur-Seine**, de réserver leur appartement qui devra être leur **résidence principale exclusivement**
- Il ne pourra être proposé qu'un seul dossier par foyer fiscal
- Une fois votre dossier complété, merci de bien vouloir **le renvoyer par lettre recommandée avec Accusé de Réception jusqu'au 21/09/2024 (le cachet de la poste faisant foi)**, à l'adresse suivante :

ALLIANCE JURIS
Huissiers de Justice associés
49, boulevard de Stalingrad – 94320 Thiais
thiais@alliance-juris.com
Téléphone : 01 55 53 15 60 - Fax : 01 55 53 15 61

Attention aucun dossier ne sera réceptionné en main propre

- Un numéro d'arrivée sera attribué pour chaque dossier **complet** par l'étude de l'huissier de justice, qui vous sera transmis par voie postale ou mail
- Une étude des dossiers sera ensuite effectuée par nos soins afin d'analyser la capacité financière des candidats
- Enfin, notre service commercial vous proposera par téléphone un rendez-vous de présentation pour le type d'appartement souhaité